RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2013

sur la délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier

ATTENDU QUE le conseil peut déléguer à tout fonctionnaire de la municipalité, en vertu de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec* aux conditions qu'il détermine, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QU'un **avis de motion** a été dûment donné le 2 décembre 2013 par le conseiller M. Hugo Clair;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Michel Montplaisir, appuyé par la conseillère Mme Aliette Lajoie, et résolu que le règlement numéro **291-2013** soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 RESTRICTIONS

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur la délégation de pouvoir du directeur général et secrétaire-trésorier.

ARTICLE 3 CHAMP DE COMPÉTENCE ET MONTANTS

La limite monétaire maximale autorisée par le présent règlement est énumérée à l'annexe « A » pour chaque poste budgétaire de dépenses utilisé. Cette autorisation est attribuée au directeur général et secrétaire-trésorier selon certains critères, tel que l'urgence d'une situation.

La délégation de pouvoir s'applique à l'exercice financier 2014.

ARTICLE 4 AUTRES CONDITIONS

La présente délégation de pouvoir est consentie au secrétaire-trésorier à la condition expresse que ce dernier dépose, à chacune des séances ordinaires du conseil, un résumé des décisions qu'il a prises au nom du conseil depuis son dernier rapport.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

présent						

Marie-Andrée Auger Julie Galarneau
Mairesse Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 2 décembre 2013
Adoption du règlement : 13 janvier 2014
Avis de publication : 14 janvier 2014
Entrée en vigueur : 1 janvier 2014

RÈGLEMENT NUMÉRO 291-2013

ANNEXE "A"

Le montant qui figure à chaque poste budgétaire est un **montant maximal par transaction**.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

02-130-00-345 02-130-00-412 02-130-00-419 02-130-02-527 02-130-03-527 02-130-11-141 02-130-12-141	Avis publics et soumissions Services juridiques Services professionnels – Infotech Inc. Matériel informatique – Entretien et réparation Ameublement & équipement – Entretien et réparation Salaire personnel soutien administratif Salaire directeur général & sec. Très.	200 \$ 300 \$ 250 \$ 200 \$ 100 \$ 450 \$ 600 \$
02-140-00-670	Greffe – Fournitures de bureau	300 \$
02-140-01-141	Officier d'élection salaire	500 \$
02-190-00-321 02-190-00-331 02-701-00-331 02-702-00-331 02-190-00-522 02-190-00-632 02-190-00-641 02-190-00-681 02-190-01-670 02-190-02-670	Frais de poste et de transport Téléphone – Bureau municipal Téléphone – Salle municipale Téléphone – Bibliothèque municipale Cellulaire Édifice municipal - Entretien et réparation Bureau municipal - Huile à chauffage Bureau municipal – Matériel d'entretien Bureau municipal - Électricité Abonnements et mise à jour Fournitures de bureau	300 \$ 250 \$ 80 \$ 80 \$ 40 \$ 500 \$ 800 \$ 200 \$ 275 \$ 200 \$
02-320-00-141 02-320-00-516 02-320-00-521 02-320-00-522 02-320-00-526 02-320-00-631 02-320-00-643 02-320-11-141	Salaire- Officier Location – Machineries, outillage, autres Infrastructures routières - Entretien et réparation Bâtiments, terrain – Entretien et réparation Machineries, véhicules et équip. – Entretien et rép. Achat pierre, gravier, ciment, asphalte et sable Essence, diesel & huile – camion et tracteur à pelouse Petits outils et articles de quincaillerie Salaire entretien et maintenance	300 \$ 100 \$ 1 000 \$ 500 \$ 1 000 \$ 500 \$ 200 \$ 200 \$ 500 \$
02-340-00-521	Luminaires de rues – Entretien et réparation	500 \$
02-340-00-681	Électricité – luminaires de rues	300 \$
02-412-00-411	Analyses d'eau potable	200 \$
02-412-00-649	Eau potable - Entretien, pièces et accessoires	100 \$
02-451-03-446	Bacs – Matières résiduelles	500 \$
02-451-04-446	Bacs – Récupération	500 \$
02-701-90-681	Loisirs – Électricité	300 \$
02-702-10-681	Bibliothèque – Électricité	300 \$
02-702-20-511	Location – Bâtiment	835 \$
02-702-90-414	Bibliothèque et accès ordinateurs	200 \$

Avis de motion : 2 décembre 2013 Adoption du règlement : 13 janvier 2014 Avis de publication : 14 janvier 2014 Date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2014